

DECISION DU MAIRE N° 851
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Réf : Port – SR/SM/EP/CC

Objet : PORT – TARIFS 2024

Par délibération n°2 du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur Stéphane ROSSIGNOL, Maire de La Grande Motte, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les tarifs publics.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs portuaires 2024.

Considérant que la crise inflationniste générale et plus particulièrement l'inflation du coût des énergies affecteront les charges d'exploitation,

Après consultation et avis favorable du conseil d'exploitation et du conseil portuaire réunis le 9 novembre 2023,

LE MAIRE DECIDE

D'augmenter les tarifs portuaires de 2% arrondi au dixième supérieur, de revaloriser les tarifs de port Grégau et des escales anormalement bas en comparaison à ceux pratiqués dans les ports voisins, de maintenir les tarifs des parkings et des forfaits stationnement ainsi que ceux de la caution et du guidon du port.

Les tarifs sont annexés à la présente décision qui sera inscrite au Registre des Décisions de la Ville, transmise à Monsieur le préfet de l'Hérault, et publiée sur le panneau d'affichage d'entrée de l'Hôtel de Ville et de la Capitainerie.

Fait à La Grande Motte,

Le 20 NOV. 2023

Le Maire, Président de l'Agglomération du Pays de
l'Or,



Stéphane ROSSIGNOL
Stéphane ROSSIGNOL

TARIFS POSTES A QUAI T.T.C.

T.V.A. 20 %

CATEGORIES	Longueur de Coque	Contrats à l'année	Abonnement Saison Mai à Octobre	Janv-Fev-Mars-Oct-Nov-Dec (1)			Avril-Mai-Juin-Septembre (1) OST ou Relais (2)			Juillet-Août (1)		
				Jour	Sem	Mois	Jour	Sem	Mois	Jour	Sem	Mois
1	de 0 à 5,00 mètres	1 005,40 €	838,20 €	7,30 €	37,70 €	105,10 €	12,65 €	67,60 €	226,85 €	15,25 €	81,40 €	281,70 €
2	5,01 à 6,50	1 574,50 €	1 267,30 €	8,40 €	47,70 €	138,30 €	15,60 €	82,00 €	284,60 €	19,35 €	100,80 €	349,80 €
3	6,51 à 8,00	1 958,60 €	1 551,90 €	10,50 €	57,60 €	174,30 €	17,85 €	100,80 €	345,60 €	24,65 €	129,60 €	431,50 €
4	8,01 à 9,50	2 351,60 €	1 851,30 €	12,50 €	71,40 €	217,40 €	21,40 €	118,50 €	420,80 €	28,90 €	146,45 €	515,90 €
5	9,51 à 11,00	2 836,20 €	2 289,40 €	16,20 €	87,10 €	274,80 €	28,40 €	144,00 €	509,40 €	36,20 €	178,00 €	634,70 €
6	11,01 à 13,00	3 430,20 €	2 775,20 €	19,80 €	108,00 €	342,30 €	36,60 €	182,80 €	619,75 €	45,10 €	224,80 €	775,10 €
7	13,01 à 15,00	4 333,70 €	3 345,50 €	24,40 €	135,60 €	432,10 €	43,50 €	222,15 €	761,20 €	53,95 €	272,55 €	940,30 €
8	15,01 à 18,00	5 223,90 €	4 092,00 €	34,30 €	176,30 €	560,90 €	54,40 €	277,70 €	964,80 €	65,85 €	346,90 €	1 187,90 €
9	18,01 à 24,00	6 436,90 €	5 042,00 €	44,50 €	234,50 €	755,50 €	69,30 €	361,20 €	1 255,10 €	86,20 €	451,40 €	1 546,45 €
10	24,01 à 30,00 au mètre			4,00 €	13,50 €	45,40 €	5,10 €	18,15 €	62,75 €	6,10 €	22,80 €	77,80 €
11	au-delà de 30,01 au mètre			5,10 €			6,10 €					

(1) Les escalates s'entendent de midi à midi. Toute journée commencée est due. Le paiement se fait à l'arrivée du bateau

(2) Tarifs appliqués, de janvier à décembre, aux occupants sans titres dans l'attente du règlement de leur situation qu'elle soit financière ou qu'elle concerne l'état d'entretien du bateau ou la production d'une pièce d'instruction de leur dossier. Ces tarifs relais sont appliqués lorsque le passage, le maintien ou le renouvellement en contrat annuel est remis en cause.

Tarifs multicoques majoration coef. 1,5

REDEVANCE D'AMARRAGE PORT GREGAU 6 MOIS : 600,00 €

REDEVANCE QUAIS ET PONTONS TECHNIQUES : 16,80€HT/m² (soit 2 719,90€TTC pour les PONTONS TECHNIQUES (U) et 3 999,90€TTC pour LES QUAIS TECHNIQUES)

Touch & Go

Escalate très courte temps nécessaire à l'embarquement ou au débarquement

Bateaux à passagers non clients* du port de La Grande Motte

procédant à des embarquements et débarquements de passagers dans l'enceinte du port

le touché = (volume du bateau (longueur x largeur x tirant d'eau) x 0,10) + (capacité maximum du bateau x 0,59)

Exemple : pour un bateau de 15m de long, 8 de large, 1,3 de tirant d'eau et d'une capacité de 90 personnes maximum : (15x8x1,3x0,10 + 90 x 0,59 = 68,70 €Net

* Ne bénéficiant pas d'un contrat annuel au port de La Grande Motte

-20% pour les bateaux affrétés par des professionnels Grand-Mottois ou l'Office de Tourisme de LGM



TARIFS 2024

LEVAGES

PAR MANUTENTION *			
catégorie de bateaux	H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C.*
1 de 0 à 5,00 mètres	51,00 €	10,20 €	61,20 €
2 5,01 à 6,50	52,02 €	10,40 €	62,50 €
3 6,51 à 8,00	74,97 €	14,99 €	90,00 €
4 8,01 à 9,50	112,37 €	22,47 €	134,90 €
5 9,51 à 11,00	122,83 €	24,57 €	147,40 €
6 11,01 à 13,00	151,98 €	30,40 €	182,40 €
7 13,01 à 15,00	184,20 €	36,84 €	221,10 €
8 15,01 à 18,00	237,24 €	47,45 €	284,70 €
9 18,01 à 24,00	273,70 €	54,74 €	328,50 €
Au delà de 24,00 mètres	sur devis		

* Par manutention on entend : mise à terre ou mise à l'eau, chargement ou déchargement camion, déplacement du bateau.
Sur ce tarif des manutentions est consentie une remise:
 - 20% aux professionnels du port pour la période du 01/03 au 31/10
 - 50% aux professionnels et plaisanciers du port pour la période du 01/01 au 28/02 et du 01/11 au 31/12

PARKING MISE A L'EAU OUEST ACCES ET UTILISATION DU PLAN INCLINE

DROIT D'ACCES ET DE STATIONNEMENT DU VEHICULE ET REMORQUE POUR LA JOURNEE.*

Tarif jour	1 ACCES	H.T.	TVA (20%)	T.T.C
		13,33 €	2,67 €	16,00 €

Cumulables dans la limite de 15 accès maximum.
 Recharge possible dès soldes de 2 accès atteint.

Valables uniquement sur l'année en cours (jusqu'au 31 décembre).
 Tout accès non consommé sur la période est perdu et n'ouvre droit à aucun remboursement.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans le périmètre du parking payant.

AIRE DE CARENAGE

LONGUEUR DE COQUE	H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C./ JOUR
0 à 5,00 m	6,29 €	1,26 €	7,60 €
5,01 à 6,50 m	7,31 €	1,46 €	8,80 €
6,51 à 8,00 m	8,33 €	1,67 €	10,00 €
8,01 à 9,50 m	9,44 €	1,89 €	11,40 €
9,51 à 11,00 m	11,48 €	2,30 €	13,80 €
11,01 à 13,00 m	12,50 €	2,50 €	15,00 €
13,01 à 15,00 m	15,64 €	3,13 €	18,80 €
15,01 à 18,00 m	20,83 €	4,17 €	25,00 €
18,01 à 24,01 m	26,01 €	5,20 €	31,30 €
(+) de 24,01 m	sur devis		

Bateaux à l'année ou en escale depuis plus d'un mois du 01/01/ au 30/06 les 6 premiers jours sont gratuits du 01/07 au 31/12 les 20 premiers jours sont gratuits

Bateaux en escale depuis moins d'un mois du 01/01 au 31/12 les 6 premiers jours sont gratuits

* TARIFICATION pour occupation de longue durée (Traitement osmose, rénovation de coque)

Stationnement d'une durée supérieure à 2 mois et inférieure à 3 mois : facturation d'1 mois. Au delà de 3 mois et dans la limite de 5 mois : facturation de 2 mois.

- Au delà de 5 mois : facturation au temps réel d'occupation supplémentaire. Tout forfait commencé est dû.

50 % de remise aux professionnels du nautisme de la Grande Motte au-delà de 30 jours
 * Compte tenu de la superficie de la zone de carénage, le nombre de bateaux autorisés est limité.

*Ce tarif ne s'applique pas en cas de stationnement prolongé pour cause d'intempéries, ou de retard de commande ou de livraison de pièces.



Capitainerie du Port | Esplanade Maurice Justin | 34280 La Grande Motte | Tél. : 04 67 56 50 06 | portdelagrandedemotte.fr

PRESTATIONS TECHNIQUES

DESIGNATION des PRESTATIONS	Prix H.T.	T.V.A. 20 %	Prix T.T.C.
Calage			
Bateaux de moins de 10,00 mètres	7,17 €	1,43 €	8,60 €
Bateaux de 10,01 à 15,00 mètres	9,00 €	1,80 €	10,80 €
Bateaux de 15,01 à 24,00 mètres	13,42 €	2,68 €	16,10 €

Immobilisation engin de Levage

le 1/4 d'heure			
Bateaux de moins de 10,00 mètres	38,58 €	7,72 €	46,30 €
Bateaux de 10,01 à 15,00 mètres	52,50 €	10,50 €	63,00 €
Bateaux de 15,01 à 24,00 mètres	70,00 €	14,00 €	84,00 €

Matage ou Démâtage - Pose ou dépose moteur

Bateaux de moins de 10 mètres	62,25 €	12,45 €	74,70 €
Bateaux de 10,01 à 24,00 mètres	97,75 €	19,55 €	117,30 €

Mise sur sangles

Facturation d'une manutention simple de la catégorie dont relève le bateau

Nettoyage de l'Emplacement

La 1/2 heure	39,17 €	7,83 €	47,00 €
Suite à un hydrogommage ou autre technique de décapage	136,00 €	27,20 €	163,20 €

PARKINGS DU PORT

Parking Fages/Tabarly	1,60€/h (visiteurs)	Arrêt minute Pompidou		40 mn gratuites puis 1,50 € le 1/4h	
		Réservé aux plaisanciers et détenteurs Pass Pro	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Forfait ticket perdu Pros du nautisme LGM/commerçants du port - occupants postes pros	30 €	Année	166,67 €	33,33 €	200,00 €
		Mois	41,67 €	8,33 €	50,00 €
		Semaine	16,67 €	3,33 €	20,00 €
Clé parking ou Pass pro /encodage annuel*	Professionnels du nautisme extérieurs à LGM				
/remplacement (perte/vol/duplicata)					

PRESTATIONS DIVERSES				
DESIGNATION des PRESTATIONS	Prix H.T.	T.V.A. 20 %	Prix T.T.C.	
Remorquage Bateau				
La 1/2 heure	39,17 €	7,83 €	47,00 €	
Reprise et doublement des Amarres				
La 1/2 heure	39,17 €	7,83 €	47,00 €	
Pompage de Cale				
La 1/2 heure	39,17 €	7,83 €	47,00 €	
Bateaux en péril				
Intervention de la régie (assistance)	220,25 €	44,05 €	264,30 €	
Main d'œuvre agent portuaire				
L'heure	46,92 €	9,38 €	56,30 €	
Dépollution				
Main d'œuvre + Refacturation du matériel et/ou des prestations engagés majorés de 5%				
Intervention sur borne de distribution				
Main d'œuvre + Refacturation du matériel et/ou des prestations engagés majorés de 5%				
Vente articles				
Prise Electrique	EU 16A	11,42 €	2,28 €	13,70 €
	EU 32A	20,25 €	4,05 €	24,30 €
	EU 63A	114,08 €	22,82 €	136,90 €
Clé piétonne DATA (pontons et sanitaires)/encodage annuel/remplacement (perte/vol)	21,92 €	4,38 €	26,30 €	
Remplacement ou duplicata carte d'accès plaisancier (perte/vol/ duplicata /copro à 25% mini)*	41,67 €	8,33 €	52,60 €	
Remplacement clé pros DATA (perte/vol)	43,83 €	8,77 €	52,60 €	
Caution Clés ou Prises**	43,83 €	8,77 €	52,60 €	
Vignette stationnement (dès 4ème/an)	17,58 €	3,52 €	21,10 €	
Gestion du courrier***	À la semaine ou au colis	4,50 €	0,90 €	5,40 €
	moins de 6 mois/an	26,33 €	5,27 €	31,60 €
	plus de 6 mois/an	52,50 €	10,50 €	63,00 €
GOODIES PORT LGM				
Guidon PORT LGM (l'unité)	4,20€	0,84 €	5,00 €	

* Dans les limites et conditions exprimées dans le règlement des parkings du port en vigueur.

** Toute caution de plus de 30 jours sera encaissée et puis remboursée à l'issue du séjour à restitution de la clé.

*** Réception de courriers et colis par la Capitainerie pour les bénéficiaires de postes à flot. Service soumis à abonnement préalable.

TARIFS 2024

LEVAGES MULTICOQUES				
PAR MANUTENTION *				
Longueur Coque	H.T	T.V.A.	T.T.C.	
5	245,58 €	49,12 €	294,70 €	
6	303,83 €	60,77 €	364,60 €	
7	423,67 €	84,73 €	508,40 €	
8	593,08 €	118,62 €	711,70 €	
9	684,08 €	136,82 €	820,90 €	
Au delà de 24,00 mètres	Sur devis			

* Par manutention on entend : mise à terre ou mise à l'eau, chargement ou déchargement camion, déplacement du bateau.

MANUTENTIONS ALLER RETOUR			
Longueur Coque	H.T	T.V.A.	T.T.C.
5	491,17 €	98,23 €	589,40 €
6	607,67 €	121,53 €	729,20 €
7	847,33 €	169,47 €	1 016,80 €
8	1 186,17 €	237,23 €	1 423,40 €
9	1 368,17 €	273,63 €	1 641,80 €
Au delà de 24,00 mètres	Sur devis		

Sur ce tarif des manutentions est consentie une remise :
- 20% aux professionnels Grand Mottois

TARIFS CALAGE PAR JOUR			
Bateaux de moins de 10,00 mètres	7,17 €	1,43 €	8,60 €
Bateaux de 10,01 à 15,00 mètres	9,00 €	1,80 €	10,80 €
Bateaux de 15,01 à 24,00 mètres	13,42 €	2,68 €	16,10 €

STATIONNEMENT AIRE DE CARENAGE MULTICOQUES			
LONGUEUR DE COQUE	H.T	T.V.A.	T.T.C. / JOUR
9,51 à 11,00 m	17,25 €	3,45 €	20,70 €
11,01 à 13,00 m	18,83 €	3,77 €	22,60 €
13,01 à 15,00 m	23,50 €	4,70 €	28,20 €
15,01 à 18,00 m	31,33 €	6,27 €	37,60 €
18,01 à 24,01 m	39,17 €	7,83 €	47,00 €

Il est demandé lors de la prise de RDV le programme technique des travaux et la fiche technique du bateau.



Du 01 février au 30 Juin de chaque année

Pas de travaux longue durée, seul le stationnement pour carénage est admis après validation de la régie des Ports avec Franchise 6 jours puis application du tarif journalier

Du 30 Juin au 01 Février de chaque année

Période réservée aux travaux longue durée, rénovations etc.
Franchise de 6 jours puis application du tarif journalier

Au-delà du 1er mois de stationnement s'appliqueront les forfaits suivants:

Stationnement d'une durée inférieure ou égale à 3 mois : facturation d'1 mois
. Au delà de 3 mois et dans la limite de 5 mois : facturation de 2 mois.

. Au delà de 5 mois : facturation au temps réel d' occupation supplémentaire

Tout forfait commencé est dû

50 % de remise aux professionnels du nautisme de La Grande Motte au-delà de 30 jours

* Compte tenu de la superficie de la zone de carénage, le nombre de bateaux autorisés est limité.

*Ce tarif ne s'applique pas en cas de stationnement prolongé pour cause d'intempéries, ou de retard de commande ou de livraison de pièces.



Capitainerie du Port | Esplanade Maurice Justin | 34280 La Grande Motte | Tél. : 04 67 56 50 06 | portdelagrandemotte.fr

TARIFS 2024

Borne de recharge véhicules électriques	
Délégation HERAULT ENERGIE	
RESEAU REVEO	
Usagers du port et public extérieur	https://revocharge.com/fr/tarifs/

AOT commerciale à quai		
PAR M ² /an		
H.T	T.V.A.	T.T.C.
134,92 €	26,98 €	161,90 €

- Occupation des quais par des structures commerciales de type bureau d'accueil, base de stockage, billetterie...

Panneau commercial*		
PAR PANNEAU/an		
H.T	T.V.A.	T.T.C.
209,83 €	41,97 €	251,80 €

- * Uniquement au droit d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau par entité commerciale

REDEVANCES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES AUX DEROGATIONS*

Puissance prise*****	Forfaits électriques - demande dérogation**			Forfaits Vie à bord***	
	Semaine****	Mois****	Année	Mois****	Année
kW	Ampères				
3,5	16 mono	48 €	240 €	480 €	77 €
7	32 mono	96 €	480 €	960 €	154 €
14	63 mono	189 €	945 €	1890 €	303 €
28	125 Tri	375 €		600 €	

* Ces redevances s'ajoutent aux redevances classiques d'occupation de poste d'amarrage en cas d'acceptation, à titre exceptionnel, d'une demande venant déroger aux règlements en vigueur.

** Applicable en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage, en cas de demande de dérogation visant le maintien d'un raccordement électrique à la borne de distribution du port pour un **bateau inoccupé**.

*** Applicable en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage, en cas de demande de dérogation temporaire visant une occupation permanente du bateau. Ces redevances forfaitaires incluent les consommations d'eau, d'électricité, la gestion des déchets, l'utilisation des sanitaires.

**** Toute période commencée est due.

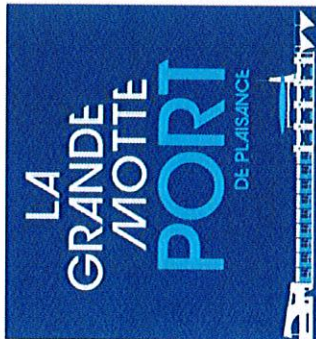
***** Pour les prises triphasées du quai d'accueil (hors 125A), le montant de la redevance est majoré : coef 1,5.

LEXIQUE:

- L'**inoccupation du bateau** s'entend par une absence d'équipage à bord sur une durée supérieure à 24h

- La **vie à bord** correspond à l'occupation continue du bateau par son équipage durant plusieurs mois en dehors de la saison estivale (01/07 au 31/08).





TARIFS 2024



Réservation de salle

* Ménage en fin de location facturé à la demande ou dans le cas où la salle est rendue sans avoir été nettoyée

Location		TARIFS SALLES CAPITAINERIE				Forfait 15 jours expositions des associations artistiques de LGM
TTC TVA 20%	l'heure	la demi-journée	la journée	la semaine		
Salle GOALARD 1 ou 2 <small>(côté port avec rétroprojecteur ou côté porche)</small>	8h à 20h Privés et associations	8h-14h ou 14h-20h Privés et associations	8h-20h Privés et associations	7 jours consécutifs (8h-20h) Privés et associations		
Espace GOALARD complet (265m ²)	46,30 €	115,40 €	314,70 €	734,20 €		
Sono	84,00 €	209,90 €	419,60 €	1 258,50 €	524,40 €	
Rétroprojecteur	10,60 €	26,40 €	52,60 €	157,40 €		
Ménage*	4,30 €	10,60 €	21,10 €	84,00 €		
					105,00 €	



Capitainerie du Port | Esplanade Maurice Justin | 34280 La Grande Motte | Tél. : 04 67 56 50 06 | portdelagrandedemotte.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 034-213403447-20231120-0851-AU

